

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber**Code du produit:**

02410000

UFI: AUJ5-106G-500E-EKM4**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

entretien auto

Vitrification

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser dans les habitacles de voitures ! N'utiliser que dans des espaces bien ventilés ou avec un appareil respiratoire adapté (voir section 8).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 1)

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Produit hydrolysé sous formation de méthanol (n° CAS 67-56-1). Le méthanol est toxique en cas d'inhalation, de contact avec la peau et d'ingestion. Le méthanol endommage les organes. Le méthanol est facilement inflammable.

Le produit hydrolyse sous formation de Ethanol (n° CAS 64-17-5). L'éthanol est classé pour dangers physiques et nuisances pour la santé.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

L'inhalation de brouillards d'aérosol peut nuire à la santé.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<1%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Reg.nr.: 01-2119433307-44-xxxx	méthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT SE 1, H370; STOT SE 2, H371 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10% STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	<0,25%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Enlever les vêtements sales

En cas de doute ou en présence de symptômes, demander conseil à un médecin.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 2)

En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Vertiges

Fatigue

Nausées

Crampes

Irritation des yeux / lésion oculaire

Irritation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le méthanol (CAS 67-56-1) est vite et bien résorbé par toutes les voies d'exposition et est toxique indépendamment du type

d'ingestion. Le méthanol peut provoquer des irritations des muqueuses, des nausées, des vomissements, des maux de tête, des

étourdissements et des troubles visuels ainsi qu'une cécité (lésion irréversible du nerf optique), une acidose, des crampes

musculaires et un coma. Ces effets peuvent apparaître à retardement après l'exposition.

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Brouillard d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Dioxyde de silicium

Aldéhyde formique

Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 3)

Pour les non-secouristes

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas respirer la vapeur.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 108-88-3 toluène

VLEP (France)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 192 mg/m ³ , 50 ppm Peau

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 4)

VL (Belgique)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 77 mg/m ³ , 20 ppm D;
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 760 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 190 mg/m ³ , 50 ppm H OI B R2f R2d SSc;
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 150 mg/m ³ , 39 ppm
CAS: 67-56-1 méthanol	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 266 mg/m ³ , 200 ppm D;
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 520 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;
WGW (Pays-Bas)	Valeur à long terme: 133 mg/m ³ , 100 ppm

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

CAS: 108-88-3 toluène

BAT (Suisse)	600 µg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Toluol
	2 g/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Hippursäure
	0,5 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: o-Kresol

CAS: 67-56-1 méthanol

BAT (Suisse)	30 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Methanol
--------------	--

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 5)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
La protection respiratoire suivante est recommandée :
Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)
[DIN EN 14387]

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm
[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux Nitril: 3 (60 - 120min) / Butyl: 6 (>480min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection
[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	De type solvanté
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	143 °C (CAS: 2031-67-6 triéthoxy(méthyl)silane)
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	3,5 Vol % (CAS: 2031-67-6 triéthoxy(méthyl)silane)
Supérieure:	15 Vol % (CAS: 2031-67-6 triéthoxy(méthyl)silane)
Point d'éclair	28 °C (DIN 51755)
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable. Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 40 °C	<20,5 mm²/s
Solubilité	
l'eau:	Partiellement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	13,3 hPa (CAS: 2031-67-6 triéthoxy(méthyl)silane)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,99-1,01 g/cm³
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 6)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles:
les agents oxydants forts
acides forts
lessives
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux:
Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.
En présence d'air et à partir de 150°C, le formaldéhyde peut être séparé en petites quantités par dégradation oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 108-88-3 toluène

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LDLo	12.124 mg/kg (lapin)

(suite page 8)

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LC50/4d	5.320 mg/l (souris)
CAS: 67-56-1 méthanol		
Oral	LD0	143 mg/kg (human)
	LD50	5.628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
	LDLo	393 mg/kg (monkey)
Inhalatoire	LC50/4d	83,8 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Le méthanol (CAS 67-56-1) est vite et bien résorbé par toutes les voies d'exposition et est toxique indépendamment du type

d'ingestion. Le méthanol peut provoquer des irritations des muqueuses, des nausées, des vomissements, des maux de tête, des

étourdissements et des troubles visuels ainsi qu'une cécité (lésion irréversible du nerf optique), une acidose, des crampes

musculaires et un coma. Ces effets peuvent apparaître à retardement après l'exposition.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aquatique:

CAS: 67-56-1 méthanol

LC50 / 96h 15.400 mg/l (Lepomis macrochirus) (OECD-Prüfrichtlinie 203)

EC50 / 16h 6.600 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50 / 48h >1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD-Prüfrichtlinie 202)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

(suite page 9)

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 8)

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 13*	solvants
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3	Inflammable

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (triéthoxy(méthyl)silane)
IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (methyl triethoxysilane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette 3

IMDG, IATA



Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 9)

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR/RID/ADN**

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels D/E

"Règlement type" de l'ONU:UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(TRIÉTHOXY(MÉTHYL)SILANE), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Ordonnances européennes :**

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(AwSV 18.04.2017)

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): non soumis**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 11)

FR

Nom du produit: SONAX PROFILINE CeramicCoating CC Plastic+Rubber

(suite de la page 10)

- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables | D'après les données d'essais

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- NOEL = No Observed Effect Level
- NOEC = No Observed Effect Concentration
- LC = letal Concentration
- EC50 = half maximal effective concentration
- log POW = Octanol / water partition coefficient
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- ATE: acute toxicity estimate
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- IOELV = indicative occupational exposure limit values
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1